

Compte-rendu presse du Conseil communautaire du 18 février 2010, à Saint-Pont

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE GANNAT DECLARE L'A719 D'INTERET PUBLIC

Les délégués de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat se sont réunis sous la présidence de Louis HUGUET à la salle polyvalente de Saint-Pont.

Les questions à l'ordre du jour étaient les suivantes :

• Désignation d'un nouveau délégué communautaire suppléant

Suite à la démission de Cyrille DARRIGADE de son poste de conseiller municipal, Mme Christiane BEGON, élue par le Conseil municipal de Gannat, a été installée déléguée suppléante.

• Rapport d'activités 2009

Conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, le Conseil communautaire a pris acte de la présentation du rapport d'activités 2009 par Monsieur le Président. Le rapport d'activités, ayant pour vocation de retracer succinctement l'activité de la Communauté de communes, et plus particulièrement l'avancement des projets, est mis en ligne sur le site Internet www.bassin-gannat.com, dans la rubrique Citoyenneté.

• Rapport d'orientations budgétaires 2010

L'examen et la discussion autour de ce rapport d'orientations budgétaires interviennent dans un contexte particulier pour les collectivités locales. La suppression de la taxe professionnelle et la réforme des collectivités territoriales obligent les élus communautaires à se montrer prudents sur leurs investissements futurs. Continuer à permettre à l'ensemble de la population du territoire de bénéficier de services de proximité efficaces sans alourdir l'impôt sur les ménages, tel sera l'exercice difficile à conduire dans les prochaines années.

Après quelques données budgétaires, Louis HUGUET a présenté aux élus communautaires les actions ou projets déjà engagés et sur lesquels tous les efforts devront être fournis pour les voir aboutir : le jeu de pistes, le vélorail de la Sioule, la valorisation des Espaces Naturels Sensibles, le dossier de proposition de la Zone de développement éolien de Biozat, l'organisation de Gannat en Foires 2010, les chantiers d'insertion, l'aide aux travaux de ravalement de façades, le lancement d'une procédure d'OPAH, le SCOT du Bassin de Gannat, ou encore l'instauration d'une nouvelle aide concernant la réhabilitation du petit patrimoine privé non protégé. Quant à la compétence Enfance-Jeunesse, le service Petite Enfance « Les Galipettes » continuera d'être soutenu et les communes disposant d'un service ALSH pourront bénéficier du versement d'un fonds de concours de la part de la Communauté de Communes. Enfin, l'aménagement du deuxième étage du siège communautaire est prévu pour permettre le bon fonctionnement des services de la Communauté de communes.

Le Rapport d'orientations budgétaires est mis en ligne sur le site Internet www.bassin-gannat.com, dans la rubrique Citoyenneté.

• Organisation de Chantiers d'insertion pour l'année 2010

Le Conseil communautaire a voté à l'unanimité le versement d'une subvention de 50 000 € à l'association Etudes et Chantiers pour l'organisation de chantiers d'insertion en 2010. Deux équipes de 6 personnes, encadrées par un formateur technique, disposant d'un accompagnement pour faciliter leur retour vers l'emploi, vont ainsi réaliser de nombreux travaux sur le territoire communautaire (débroussaillage, peinture, maçonnerie, réhabilitation de lavoirs, etc.).

• Approbation de la convention avec l'ADIL pour l'année 2010

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la convention de partenariat avec l'ADIL pour l'année 2010, qui fixe la participation communautaire à 1 908 euros. L'agence départementale d'information sur le logement est un partenaire privilégié de la Communauté de communes dans le domaine de l'habitat. La gratuité, la neutralité, l'objectivité et la qualité du conseil dispensé par des juristes diplômés, contribuent à faciliter l'accès au droit pour tous, sur l'ensemble des aspects juridiques, financiers et fiscaux du logement.

• **Gannat en Foires 2010 : approbation du budget prévisionnel, du règlement intérieur et des conditions tarifaires**

Le Conseil communautaire a validé à l'unanimité le budget prévisionnel de la manifestation, le règlement intérieur, ainsi que les conditions tarifaires pour la vente des stands. La prochaine édition de Gannat en Foires se tiendra sur le Champ de foire à Gannat, les 11 et 12 septembre 2010. Les deux thèmes à l'honneur sont : les produits du terroir et les traditions culinaires, l'éco-habitat et le bâti ancien. Pour tous renseignements sur les conditions d'inscriptions à la manifestation, Tél. : 04 70 90 10 38.

• **Création d'une régie photocopies**

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la création d'une régie photocopies. Les photocopies sont au tarif unique de 20 centimes d'euros.

• **Subventions exceptionnelles**

Le Conseil communautaire a délibéré sur deux demandes de subvention.

Il a approuvé à l'unanimité le versement d'une subvention de 350 € à l'association Bellerive Sports Cycliste pour l'organisation de la Première Ronde Gannatoise, prévue le dimanche 2 mai 2010.

Il a approuvé à la majorité (39 voix pour, 1 voix contre – Pierre HOUBE, 1 abstention – Patrick MAGERAND), le versement d'une subvention de 350 € à l'association Musiques Vivantes pour l'organisation des Nuits de Musiques Vivantes. La programmation de cette 26^{ème} édition se veut la plus éclectique possible (du Baroque au Contemporain) et interprétée par des artistes de la nouvelle scène internationale.

• **Projet de liaison autoroutière A719 Gannat-Vichy : enquête publique**

Dans le cadre de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de liaison autoroutière A719 Gannat-Vichy, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat a réaffirmé à la majorité (40 voix pour, 1 abstention – Agnès PETITALOT) son soutien au projet, considérant la nécessité de prolonger l'autoroute A719 jusqu'aux portes de Vichy et de constituer dans le même temps une ossature routière structurante de contournement de l'agglomération vichyssoise, en direction de la RN7 notamment.

Pour que le projet se réalise dans les meilleures conditions, le Conseil communautaire demande la mise en place de mesures compensatoires lorsque le tracé passe à proximité des zones habitées (dispositif antibruit, insertion paysagère,...), la prise en compte de l'économie agricole notamment en utilisant toutes les réserves foncières possibles, et enfin, la prise en compte d'une insertion paysagère environnementale exemplaire (maintien des continuités écologiques, insertion paysagère, gestion des milieux aquatiques,...).

Enfin, pour conforter le développement économique du bassin de Gannat, le Conseil communautaire demande instamment et, préalablement aux travaux de la section autoroutière A719 de Gannat à Vichy :

- d'une part, qu'un échangeur soit réalisé à l'ouest de Gannat dans le secteur des Diots afin d'assurer les mouvements d'entrées et de sorties sur l'A719 dans les deux sens de circulation pour éviter la traversée de Gannat tout en favorisant le développement de la zone d'activité communautaire des Près Liats, la desserte du bassin d'Ebreuil et du Parc Naturopôle,
- d'autre part, que l'échangeur de la RD 2009 au nord de Gannat soit complété afin d'assurer les mouvements d'entrées et de sorties sur l'A719 dans les deux sens de circulation pour éviter la traversée de Gannat tout en favorisant le développement des zones d'activités situées au Nord du Bassin de Gannat,
- qu'enfin, l'échangeur Est de Gannat avec la RD 2209 ait une configuration qui permette le rétablissement de la RD 273.

Le Conseil communautaire souhaite également que les conditions tarifaires fixées par le concessionnaire prévoient la gratuité pour les dessertes locales afin de favoriser le report de trafic sur l'autoroute A719.

La délibération sera jointe au registre d'enquête publique pour y être consignée.

- **Mise en œuvre d'une transaction suite à la dégradation du panneau d'accueil des Chapelles (ENS)**

Le Conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à procéder à une transaction concernant le remplacement du panneau d'accueil du site ENS, au lieu-dit les Chapelles, à Gannat.

- **Compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement : principe d'un fonds de concours**

Au regard du contexte actuel, et compte tenu de l'avenir incertain des ressources fiscales et financières des collectivités, le Conseil communautaire préfère reporter la prise totale de la compétence Enfance-Jeunesse. Néanmoins, il a décidé à la majorité (deux voix contre – François QUIQUANDON et Marcel SAGET, 1 abstention – Patrick MAGERAND) de verser un fonds de concours aux communes de son territoire offrant à la population un service Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.